



Avignon, 1^{er} - 4 octobre

Au cœur de l'urgence et de la prévention Les sapeurs-pompiers à la manœuvre

A l'occasion de leur congrès national, les sapeurs-pompiers de France ont décidé de prendre à bras le corps deux fronts pour améliorer la protection des populations :

- **celui de l'urgence**, pour améliorer et consolider leurs capacités à répondre en tout temps et en tous lieux, au quotidien comme en cas de crise, aux besoins de secours de proximité de la population.

- **celui de la prévention**, afin d'éviter les drames en s'engageant pour faire des citoyens les premiers acteurs de leur sécurité.

Au cœur de l'Urgence

- URGENCE RIME AVEC PROXIMITÉ ET RICHESSE HUMAINE : l'Engagement national pour les sapeurs-pompiers volontaires, 1 an après p. 2
- QUAND LA VIE EST MENACÉE : les sapeurs-pompiers ! p. 3
- REFORME TERRITORIALE : quelle place pour les sapeurs-pompiers ? p. 5

Au cœur de la Prévention

- PREVENIR LES RISQUES : une campagne pour mieux se protéger contre les incendies d'habitation p. 6

Annexe

- Les sapeurs-pompiers en chiffres p. 7

A noter dans les agendas !

- Mercredi 1^{er} octobre : lancement de la campagne de prévention contre l'incendie domestique, **avec Stéphane PLAZA**
- Jeudi 2 octobre : Carrefour des sapeurs-pompiers volontaires (9h30)
Forum d'actualité : *L'organisation du secours d'urgence aux personnes* (16h30)
- Vendredi 3 octobre (10h) : Forum d'actualité : *organisation territoriale : quelle place pour les sapeurs-pompiers ?*
- Samedi 4 octobre (11h30) : échange d'allocutions **entre le colonel Eric FAURE, président de la FNSPF, et Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur.**

En pratique...

Contacts presse

FNSPF	Marie-Hélène CHALS :	06 24 89 50 76 / mh.chals@pompiers.fr
	Aurélien DA COSTA	06 20 50 60 30 / a.dacosta@pompiers.fr
COCAV (Sdis 84)	Audrey ROUSSET LEROUX :	06 29 18 17 80 / roussetleroux.a@sdis84.fr
	Sophie PIVERT :	06 14 58 17 97 / pivert.s@sdis84.fr

Accréditations : sont à demander pour le congrès à l'accueil presse. Les accréditations pour l'allocution du ministre de l'Intérieur sont à demander auprès des services concernés (Ministère de l'Intérieur et préfecture du Vaucluse).

Informations pratiques, suivi quotidien du congrès, allocutions officielles
www.pompiers.fr et twitter @pompiersfr (hashtag #cnsfpf)

1. URGENCE RIME AVEC PROXIMITÉ ET RICHESSE HUMAINE : l'Engagement national pour les sapeurs-pompiers volontaires, 1 an après

*En 2013, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France avait lancé un cri d'alarme :
600 casernes fermées et 6 000 sapeurs-pompiers volontaires de moins depuis 5 ans.
Où en est-on ? Dois-je m'inquiéter ? Puis-je m'engager ?*

Les sapeurs-pompiers volontaires sont 193 000 en France, soit 80 % des effectifs. Citoyens engagés au service de la protection de la population, ils permettent d'assurer une réponse de proximité, polyvalente et graduée sur tout le territoire, en complémentarité avec les 40 000 sapeurs-pompiers professionnels. Pour relancer leurs effectifs, en baisse depuis des années, le volontariat est devenu une priorité nationale en octobre 2013. **Un Engagement pour le volontariat a été signé par le gouvernement, les collectivités territoriales et les sapeurs-pompiers.** L'enjeu est de maintenir la capacité opérationnelle des services d'incendie et de secours alors même que les sollicitations augmentent au quotidien, les crises (catastrophes naturelles...) se multiplient et les finances publiques sont durablement contraintes.

Un an après, on peut estimer qu'environ :

- 2/3 des mesures ont été mises en œuvre,
- 1/3 des mesures restent en cours ou en attente.

Objectif : 200 000 volontaires en 2017 !

Diverses actions ont été lancées afin d'inciter tout particulièrement à s'engager les jeunes, les femmes, les personnes issues de la diversité et les cadres.

1. LA MESURE EMBLEMATIQUE

→ **La 1^{ère} campagne nationale de communication :**

« Sapeur-pompier + volontaire = moi aussi »

Déployée de juin à septembre 2014 par le ministère de l'Intérieur, avec le concours de la FNSPF et de Renault, partenaire officiel des sapeurs-pompiers de France. Elle vise en priorité les 30-45 ans, dans les territoires ruraux et périurbains. Elle comprend un web-documentaire, des affiches et dépliants déployés par les services d'incendie et de secours, des insertions presse et des bannières web.

=> www.sapeurs-pompiers-volontaires-moi-aussi.fr



2. OUVRIR LE RECRUTEMENT, en particulier aux jeunes

→ **Créer de nouvelles possibilités d'engagement**

- Simplification des conditions d'aptitude : suppression des conditions de taille minimale... ;
- Possibilité pour les étudiants en médecine de s'engager en qualité de médecin sapeur-pompier aspirant ou lieutenant

→ **Développer les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP – 11 à 18 ans)**

27 400 jeunes se forment auprès des sapeurs-pompiers les mercredis et samedis durant 4 ans. Ils constituent un vivier de futurs sapeurs-pompiers et sont les premiers ambassadeurs de la prévention des risques et des valeurs de l'engagement. Pour faciliter notamment l'accès aux métiers de la sécurité :

- équivalence (après formation complémentaire), du Brevet national de JSP avec le diplôme d'agent de sécurité incendie et assistance à personne de niveau 1.

Idées de reportage : Suivre l'un des six sapeurs-pompiers de la campagne nationale dans sa « double » vie Suivre de nouveaux engagés pendant leur formation initiale ; Rencontrer ces futurs médecins de sapeur-pompier (Rhône, Aveyron et Nord) en faculté et dans les Sdis ; Suivre l'entraînement d'une section de JSP...

1. FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE des jeunes sapeurs-pompiers volontaires

- **Ouverture des emplois d'avenir aux jeunes SPV** au sein des services d'incendie et de secours, en tant de « sapeur-pompier auxiliaire », pour remplir des missions techniques, logistiques, administratives et opérationnelles.
- **Élargissement du baccalauréat professionnel « Sécurité-Prévention »** à la rentrée 2014, dont les lycéens sont formés aux activités de l'équipier SPV, tout en obtenant un diplôme leur permettant d'accéder aux métiers de la sécurité en pleine croissance.

2. FACILITER LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYEURS des SPV.

Après le ministère de la Défense, GrDF et la Poste, une convention nationale cadre a été signée en 2014 entre le ministère de l'Intérieur et le **Service de remplacement afin de permettre aux exploitants agricoles** de bénéficier de ce service lorsqu'ils exercent leurs activités de SPV.

3. ADAPTER LA FORMATION aux contraintes des SPV :

prise en compte des compétences déjà existantes, valorisation des acquis de l'expérience, développement de la formation à distance...

***Idées de reportage :** Rencontrer ces jeunes SPV en emploi d'avenir ; employeurs ayant obtenu le Label « employeurs partenaires des sapeurs-pompiers » ; suivre des formations : initiale, continue, spécialisée...*

Les principales mesures à venir

→ PROTEGER LA NATURE SPECIFIQUE DU VOLONTARIAT DE SAPEUR-POMPIER DANS LA LEGISLATION EUROPEENNE.

L'avenir du volontariat sera dès cet automne dans les mains de la Commission européenne et des nouveaux eurodéputés, qui devraient étudier ce dossier dans le cadre de la révision de la Directive sur le temps de travail. Vont-ils reconnaître le caractère spécifique du volontariat ou, au contraire, lui imposer les règles relatives au temps de travail, incompatibles avec la nature même de leur engagement citoyen, nuisant ainsi à l'organisation des dispositifs de secours de nombreux Etats membres. Dans 10 d'entre eux, qui regroupent 60% de la population de l'Union, plus de la moitié des sapeurs-pompiers sont des volontaires...

→ PRIORITE D'ACCES AUX LOGEMENTS SOCIAUX situés à proximité des centres de secours pour les sapeurs-pompiers volontaires.

→ CREATION D'UN SERVICE CITOYEN DE SECURITE CIVILE, adaptant le service civique existant.

Objectif : former 1500 nouveaux SPV dans ce cadre. Expérimentation attendue en Lorraine.

Et après ? Les attentes des sapeurs-pompiers de France

Il est encore bien trop tôt pour en mesurer l'impact, en termes de recrutement, de fidélisation et de reconnaissance, de l'Engagement pour le volontariat. Mais il a donné une impulsion au niveau national qui doit, aujourd'hui, se décliner dans les territoires et s'inscrire dans la durée.

C'est pourquoi la Fédération demande :

- la finalisation rapide de cet Engagement national, dont certaines mesures se font encore attendre ;
- un suivi et une évaluation régulière de leur application sur le terrain,
- et, de manière plus générale, la poursuite de la mobilisation nationale menée en faveur du volontariat, dont l'Engagement n'est qu'une étape.



Sur le congrès

- jeudi 2 octobre : carrefour des sapeurs-pompiers volontaires.
- samedi 4 octobre : allocutions du président de la FNSPF et du ministre de l'Intérieur.

2. Quand la vie est menacée : les sapeurs-pompiers !

Aujourd'hui on entend régulièrement parler de « mise à la diète », de limitation des interventions... Sans compter les tensions sur le terrain entre les différents acteurs - une aberration, alors que la population se tourne de plus en plus vers eux. Va-t-on rationner les secours d'urgence ?

Les sapeurs-pompiers sont les seuls acteurs à intervenir en près de 12 minutes en moyenne, prenant en charge 3,3 millions de victimes par an, sur tout le territoire, des plaines aux montagnes, des zones rurales aux centres urbains. 80 % de leurs interventions sont désormais du secours d'urgence aux personnes.

Depuis 2008, des progrès importants ont été accomplis, grâce à l'instauration des départs réflexes et de la réponse graduée (secouriste, infirmier, médecin), dans le cadre du Référentiel commun sur l'organisation Sdis / Samu¹, dont l'objectif était d'améliorer la coordination entre ces deux acteurs. Pour autant, cette dernière s'est vite grippée, ralentissant, voire stoppant les avancées voulues dans nombre de départements. Après des mois de tensions, le dialogue entre les sapeurs-pompiers et les urgentistes hospitaliers vient d'être relancé avec une consigne claire : optimiser la mission de service public qu'est le secours d'urgence aux personnes, dans la droite ligne du Référentiel de 2008, au bénéfice de la victime.

L'actualité : un dialogue Intérieur / Santé renoué

En juillet, après une longue attente, le rapport IGA-IGAS² commandé par le président de la République a fait le point sur l'application de la réforme établie en 2008 par le Référentiel commun sur l'organisation Sdis / Samu. Parmi les 45 axes de progrès proposés, beaucoup rejoignent les demandes des sapeurs-pompiers : un pilotage national renforcé de la politique des secours d'urgence et des efforts de rationalisation et de coopération. Sapeurs-pompiers et médecins hospitaliers se sont remis à la table de travail dans une volonté commune de dialogue et de concertation. L'objectif n'est pas de rationner les secours mais bien de résoudre les points de tensions existants, d'optimiser leur coopération au bénéfice de la victime, dans la perspective d'une circulaire commune d'ici la fin de l'année.

Prochaine échéance => réunion du comité national de suivi : 5 novembre

Idées de reportage : centres communs d'appel d'urgence ; suivre des infirmiers SP ; interventions des hélicoptères de la sécurité civile ; sauvetage en montagne ; de l'appel à la prise en charge d'une victime...

Et maintenant ? Les principaux points d'attente

Les sapeurs-pompiers et les médecins hospitaliers doivent désormais trouver des réponses concrètes permettant notamment :

- l'orientation du patient dans le parcours de soins
- **la non concurrence dans l'emploi des médecins et des infirmiers,**
- **la mise en œuvre des protocoles de soins d'urgence** par les infirmiers de sapeurs-pompiers,
- **le déploiement et la gestion concertés des flottes d'hélicoptères Santé et Intérieur,**

➔ Les sapeurs-pompiers de France souhaitent en outre que la politique publique des secours d'urgence ainsi améliorée **comprende une doctrine d'emploi des trois échelons de la réponse d'urgence (secouriste, paramédical et médical) ainsi que le respect de la chaîne opérationnelle, sous compétence du préfet dans le cadre du dispositif Orsec « nombreuses victimes ».**



Sur le congrès :

- Jeudi 2 octobre : Forum d'actualité sur l'organisation du secours d'urgence aux personnes.
- Samedi 4 octobre : allocutions du président de la FNSPF et du ministre de l'Intérieur.

¹ Service départemental d'incendie et de secours

² Inspections générales de l'administration et des affaires sociales

3. Nouvelle organisation territoriale : quelle place pour les sapeurs-pompiers ?

*Les sapeurs-pompiers sont actuellement sous la double tutelle de l'Etat et des collectivités territoriales.
De qui dépendront-ils demain : Etat, régions, départements, métropoles, communes... ?*

Spécificité de notre modèle de secours : les services d'incendie et de secours sont le fruit d'une coproduction, d'une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités locales. Elle permet aux territoires de bénéficier de secours de proximité au quotidien et à l'Etat de mobiliser immédiatement les sapeurs-pompiers dans le cadre supra-départemental en cas de crises. Cette force est directement impactée par la réforme territoriale et celle, corrélative, de l'administration territoriale de l'Etat. Les évolutions annoncées des conseils départementaux en 2020, le renforcement prévu de la présence de l'Etat dans les territoires ainsi que la montée en puissance des régions et des intercommunalités, organisées en bassins de vie, aux côtés des communes, amènent donc à reconsidérer la gouvernance et l'organisation des corps de sapeurs-pompiers.

Le défi est triple. Il faut consolider, voir amplifier :

- **la proximité** avec les territoires, nécessaire à la rapidité et l'équité des secours, ainsi qu'à la consolidation des effectifs, en particulier de sapeurs-pompiers volontaires,
- **la diversité** de l'organisation adaptée à l'hétérogénéité des territoires ;
- **la coproduction** entre Etat et collectivités.

Si, pour l'instant, aucun changement n'est prévu en termes d'organisation, une réflexion s'impose afin d'éviter que les SIS soient instrumentalisés (servant de prétexte au maintien des conseils départementaux vidés de leurs compétences) ou tombent en léthargie (gel des investissements, difficultés de financement bancaire...) et, *in fine*, que l'un des services publics les plus appréciés des Français soit endommagé.

La réflexion des sapeurs-pompiers de France

C'est pourquoi la Fédération a lancé cet été une vaste consultation auprès des sapeurs-pompiers sur le contenu de la réforme de l'organisation territoriale pour la sécurité.

Celle-ci doit :

- **PERENNISER CE QUI FONCTIONNE** : la coproduction entre l'Etat et les collectivités locales et la proximité du service ;
- **COMPENSER LES FRAGILITES DE L'ORGANISATION EXISTANTE** : rééquilibrer la gouvernance locale, refondre l'organisation bureaucratique inadaptée au management des volontaires et créer une gouvernance nationale ;
- **MAINTENIR LE NIVEAU DE REPONSE OPERATIONNELLE AU JUSTE COUT** : adapter l'organisation à la diversité des territoires, développer les mutualisations et coopérations au niveau inter ou supradépartemental.



Sur le congrès

- Vendredi 3 octobre, forum d'actualité : Organisation territoriale : quelle place pour les sapeurs-pompiers ?
- Samedi 4 octobre : allocutions du président de la FNSPF et du ministre de l'Intérieur.

4. Prévenir les risques :

Une campagne pour mieux protéger contre les incendies domestiques

*Les incendies domestiques font partie des sinistres les plus importants dans notre pays.
Qui mieux que les sapeurs-pompiers pour vous aider à acquérir les comportements qui sauvent ?*

Les incendies domestiques font 15 000 blessés par an, et près de 800 morts en France.

Pour les sapeurs-pompiers, cela représente une intervention toutes les 7 minutes. **Pour contrer ce fléau, toutes les habitations devront être équipées en détecteurs de fumées le 8 mars 2015.**

Mais pourquoi attendre ? Au Québec, où les détecteurs sont obligatoires depuis près de 30 ans, la mortalité des incendies domestiques a diminué des 2/3. La France accuse un lourd retard en la matière, avec un équipement estimé à 20 % des foyers³.


Tirant le constat que bien peu est encore réalisé pour sensibiliser la population, les sapeurs-pompiers ont décidé de se mobiliser.

L'action des sapeurs-pompiers de France

→ INCENDIES DOMESTIQUES : LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE NATIONALE

Les sapeurs-pompiers encouragent la population à bien s'équiper dès maintenant. Et, au-delà de ce premier geste, à mieux comprendre le risque incendie et à connaître les gestes à effectuer en cas de déclenchement de l'alarme. La protection du foyer ne repose pas sur le seul équipement en détecteur, encore faut-il savoir réagir face à un feu qui se déclenche ou à des fumées qui envahissent les pièces.

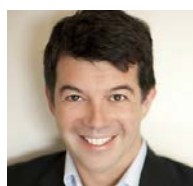
Pour sensibiliser leurs concitoyens à cette double démarche, **les sapeurs-pompiers de France lancent une campagne nationale le 1^{er} octobre à destination des adultes, premiers acteurs de la sécurité de leurs proches.**



Sur le congrès :

- Mercredi 1^{er} octobre : lancement officiel de la campagne nationale, en présence de **STEPHANE PLAZA**

Affiches, dépliants, et actions de proximité feront parties d'un dispositif pluriel qui sera lancé en octobre, au niveau national, et déployé partout en France via les 98 unions départementales de la Fédération des sapeurs-pompiers, tout au long de l'hiver.



Un parrain engagé

L'animateur Stéphane Plaza apporte son soutien à l'action de prévention des sapeurs-pompiers en devenant le parrain de leurs campagnes sur les accidents domestiques. Il a même testé le caisson d'entraînement au feu comme un vrai sapeur-pompier !

→ MIEUX PREVENIR L'ENSEMBLE DES RISQUES.

Pour informer sur les risques en général et les bons comportements à adopter, la Fédération a aussi créé un dispositif essentiellement digital : la famille Zzzoups ! Les Zzzoups, c'est une famille qui, par ses inconséquences, se met sans arrêt en danger. Heureusement, les sapeurs-pompiers sont là pour intervenir et donner des conseils pour prévenir les risques, les anticiper et savoir réagir.

Vidéos d'animations, quizz et conseils sont à retrouver sur www.zzzoups.fr



³ source : études fournisseurs.

Idées de reportage : simulation d'incendie dans le caisson à feu d'entraînement des sapeurs-pompiers ; sensibilisation dans les écoles ; démonstrations pendant les journées portes ouvertes ; campagne d'affichage...



Recommandé par les sapeurs-pompiers de France

Souhaitant accompagner les citoyens dans leurs choix de produits en lien avec leur sécurité, la Fédération a créé une « Recommandation des sapeurs-pompiers de France ». Délivrée par un Comité d'experts, après examen technique, environnemental et social, elle a été obtenue par quatre détecteurs de fumées.

Les attentes des sapeurs-pompiers de France

La campagne nationale contre le risque incendie domestique s'inscrit dans une démarche globale de prévention des sapeurs-pompiers auprès du grand public : prévention des accidents de la vie courante, des risques de noyade, doivent également être pris à bras le corps pour éviter des drames.

Pour cela, la Fédération demande :

- une mobilisation des pouvoirs publics et les acteurs de la vie civile pour que tous les logements soient équipés de détecteurs de fumées en mars prochain,
- le développement de l'éducation du citoyen aux comportements et gestes qui sauvent.



Sur le congrès

- Simulateur feu d'habitation, initiation au secourisme (centre-ville). Inauguration mercredi 1er octobre.
- Tous les jours (parc des expositions) : démonstration du « caisson d'entraînement aux feux en espace clos ».

En chiffres

Incendies domestiques :

- 15 000 victimes par an
- 800 morts par an
- 81 000 interventions par an

- Taux d'équipement estimé en détecteurs de foyers : 20 %

Sources : DGSCGC, fabricants.

En chiffres

Les sapeurs-pompiers de France

- **Effectifs** : 250 000 sapeurs-pompiers
 - Dont 193 000 (79%) sapeurs-pompiers volontaires
 - 40 000 (16%) sapeurs-pompiers professionnels
 - 12 000 (5%) militaires14% sont des femmes
- Le service de santé et de secours médical : **12 000 membres**, dont 4 500 médecins ; 6 100 infirmiers ; 550 pharmaciens ; 300 vétérinaires
- **Interventions** 4,3 millions d'interventions par an
 - Dont 3.4 millions d'interventions de secours d'urgences aux personnes (accidents routiers compris)
 - **3,3 millions de** victimes prises en charge (+3 % en 2013)
 - Délai moyen entre l'appel et l'arrivée du 1^{er} véhicule de secours : 12 min 32s
 - 24 millions d'appels
- **Maillage territorial** : 7300 casernes
- **La hausse des interventions**
 - 1948 : 1 intervention toutes les 6 minutes
 - 1992 : 1 intervention toutes les 11 secondes
 - 2006 : 1 intervention toutes les 8,2 secondes
 - 2013 : 1 intervention toutes les 7,4 secondes

Les sapeurs-pompiers du Vaucluse :

50.000 interventions par an

1 intervention toutes les 9 minutes

53 casernes

1600 sapeurs-pompiers volontaires

500 sapeurs-pompiers professionnels

150 personnels administratifs, techniques et spécialisés

135 Jeunes sapeurs-pompiers

573 engins et véhicules